

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES JURISTES DEMOCRATES

CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL

LA REPRESSION AU MAROC

APRES LES EVENEMENTS

DU 20 JUIN 1981

RAPPORT DE Me YVES KLENIEC
AVOCAT A LA COUR D'APPEL
D'AIX-en-PROVENCE

JUILLET 1981

J'ai été mandaté par l'Association Internationale des Juristes Démocrates et la Confédération Générale du Travail pour enquêter sur la répression qui frappe au MAROC les dirigeants et les militants de l'Union Socialiste des Forces Populaires .- U.S.F.P. et de la Confédération Démocratique du Travail .- C.D.T. après les événements du 20 JUIN 1981.

Etaient présentes au MAROC en même temps que moi et mandatées aux mêmes fins les personnes suivantes :

Monsieur Michel ZAVRIAN : Avocat à la Cour d'Appel de PARIS, mandaté par la Fédération Internationale des Droits de l'Homme et le Comité des Juristes Catholiques

Monsieur Raul WITTENBERG, journaliste, mandaté par les organes de presse des trois grandes centrales syndicales ouvrières d'ITALIE la C.G.I.L. - C.I.S.L. - U.I.L.

Monsieur André TREMBLAY, Avocat, Professeur à L'Université de MONTREAL, mandaté par la Commission Internationale de Juristes.

*

*

*

Nous avons décidé de joindre nos observations et de coordonner nos efforts.

*

*

*

Nous avons pu également rencontrer :

MM. MAGHRABI ABDEL AZIM, représentant de l'Union des Avocats arabes.

Le Docteur RAGAH GABAL, mandaté par le Syndicat des Avocats égyptiens qui enquêtaient sur les mêmes faits;

*

*

*

Nous sommes arrivés à CASABLANCA dans la journée du 13 JUILLET 1981.

Le 14 JUILLET suivant à 8 Heures du matin nous étions interpellés dans nos hôtels respectifs, invités à quitter l'heure le territoire marocain, et amenés sous escorte à l'aéroport afin d'y prendre le premier avion en partance.

Notre mission qui avait été prévue pour durer une semaine s'est donc ainsi trouvée singulièrement atrophiée.

*

*

*

Il convient de dire qu'un Avocat parisien, Maître MI... qui dans les jours précédents avait accompli une mission technique en avait rendu compte, à PARIS, à l'occasion d'une conférence de presse, donnée le 9 JUILLET. Il a violemment été pris à parti par la presse gouvernementale marocaine

LE MATIN DU SAHARA - N° 3534 du 14 JUILLET 1981

MAROC-SOIR du 13 JUILLET 1981

MAROC-SOIR des 11 et 12 JUILLET 1981

LE MATIN DU SAHARA - N° 3533 du 13 JUILLET 1971

ALMAGHRIB N° 1238 du 14 JUILLET 1981

journaux d'expression française et sans doute dans des textes identiques dans les journaux de langue arabe.

Au delà de l'aspect polémique de ces articles on a remarqué qu'ils faisaient essentiellement grief à Maître MIGNARD, de n'avoir pas suffisamment contrôlé les renseignements qui lui avaient été donnés par les " ennemis du MAROC " (il convient d'entendre par là les dirigeants ou militants de l'U.S.F. de la C.D.T.).

Pour ma part ne voulant pas prendre le risque d'encourir un tel reproche, je m'étais promis, encouragé en cela par les autres membres de la Commission d'enquête que nous avions constituée de facto de :

- prendre contact avec les responsables des autres institutions politiques du pays pour connaître leur appréciation des événements.

- nous mettre en rapport avec les autorités compétentes et notamment le Ministère de la Santé (pour connaître le nombre des victimes) celui de la Justice (pour connaître le nombre des détenus : en garde à vue, en détention préventive, condamnés) le Gouverneur de CASABLANCA, pour pouvoir entendre les " victimes " des incidents, faire les constatations matérielles sur les lieux permettant de retrouver la trace des éventuels impacts de balle.

*

Je m'étais fait donner à cet effet par le représentant de l'A.F.P. à RABAT des indications de personnes susceptibles de faciliter ma tâche et notamment :

Monsieur AIDRISSI .- Tél. 614-72 attaché de presse de Monsieur BOUCETTA Ministre des Affaires Etrangères mais également Secrétaire Général de l'ISTIQLAL

Monsieur AHARDANE Majhoubi, Ministre d'Etat aux P.T.T. mais également Secrétaire Général du Mouvement Populaire

Monsieur Ali YATA, Député mais aussi Secrétaire Général du P.P.S.

Monsieur Omar BENCHEMBSI, Gouverneur de CASABLANCA

*

*

*

Mon expulsion soudaine et imprévue m'a empêché de prendre ces contacts et d'effectuer les vérifications qui auraient pu atténuer les accusations en un temps formulées contre le pouvoir.

*

*

*

Les contacts personnels que j'ai pu avoir tant à CASABLANCA qu'à RABAT, en particulier au cours du premier jour d'audience du procès dont connaissait la Chambre Criminelle de la Cour d'Appel devant laquelle comparaissaient 81 jeunes garçons de 15 à 22 ou 23 ans ainsi que Maître Abderhmane BENHAMEUR, ancien bâtonnier, ancien Président de l'Association Nationale des Avocats du MAROC m'autorisent à rendre compte ainsi qu'il suit de ma mission :

I.- L'ORIGINE DES EVENEMENTS DU 20 JUIN

MES SOURCES : LES DIRIGEANTS ET MILITANTS DE L'U.S.F.P. ET DE LA C.D.T.

Bien qu'il ait été abondamment écrit à cet égard, il apparaît opportun de faire un rapide rappel.

- A la veille du mois du RAMADAN, le Gouvernement a promulgué une hausse importante (près de 40 %) des produits de première nécessité, compromettant ainsi encore davantage

le fragile et misérable équilibre des familles les plus deshéritées.

Il s'en est suivi un légitime mécontentement qui devait s'exprimer par une grève nationale décidée par l'U.S.F.P. et la C.D.T. le 20 JUIN. Mais ce mécontentement entraînait l'inquiétude des " nantis " du régime qui par l'intermédiaire du pouvoir ont tout tenté pour briser le mouvement d'unanimité nationale qui se dessinait dans le pays.

C'EST POURQUOI :

il a d'abord été décidé de faire organiser par l'U.M.T. organisation syndicale de tendance gouvernementale une grève le 18 JUIN qui avait pour but de " désamorcer " le mouvement d'unité nationale projeté pour le 20 du même mois.

Cette tentative avortait ou manquait son effet.

Il ne restait plus qu'à organiser des provocations pour pervertir la grève nationale du 20 JUIN.

Ce devait être fait avec la participation de membres de l'U.M.T. et d'éléments " incontrôlés ".

Le but recherché pouvait alors être atteint par une répression efficace qui permettait d'une part de décapiter l'U.S.F.P. et la C.D.T. et d'autre part d'isoler les forces d'opposition groupées derrière l'U.S.F.P., du reste du Pays.

Ceci est l'analyse faite par les dirigeants non encore arrêtés de l'U.S.F.P. et la C.D.T. qui tiennent à faire remarquer :

A.- Que des arrestations de militants syndicaux ou de l'opposition socialiste ont eu lieu dans certaines localités AVANT les événements du 20 JUIN : 180 arrestations dans la seule ville de CASABLANCA ont eu lieu dès le 19 JUIN.

B.- Que dès 14 H le 20 JUIN - alors qu'aucune violence n'avait encore eu lieu - les hôpitaux de la ville avaient été prévenus et invités à prendre des dispositions nécessaires pour mettre en place un service de secours d'urgence.

C.- Que des responsables de l'U.S.F.P. et de la C.D.T. ont été arrêtés dans des villes dans lesquelles il n'y a eu aucun incident : BENI MELLAL, NADOR, KENITRA, SAFI, BENNOUEJADIDA, TANGER, AGADIR, MEKNES etc ...

Ce qui, à leurs yeux est de nature à démontrer l'existence d'une volonté provocatrice.

II.- LES CONSEQUENCES DES EVENEMENTS DU 20 JUIN

MES SOURCES : L'U.S.F.P. ET LA C.D.T.

MES OBSERVATIONS PERSONNELLES

A.- L'U.S.F.P. et la C.D.T. ont été frappées à la tête. Leurs directions à tous les niveaux ont été décapitées..

ANNEXE I

Il convient de souligner que 13 membres sur 66 de la Commission administrative nationale de l'U.S.F.P. ont été arrêtés, soit 20 % de l'effectif.

B.- LA PRESSE D'OPPOSITION EST BAILLONNEE

Les journaux " AL MOUHARIR " .- " LIBERATION " et " AL BAYANE " ont vu leurs locaux occupés par la police et fermés. Ils sont interdits - Mustapha KARCHAOUI, membre de la Commission administrative nationale de l'U.S.F.P. et Rédacteur en chef de " AL MOUHARIR " est incarcéré.

C.- Des coups sévères ont en général été portés aux libertés individuelles et publiques.

Il faut à cet égard rappeler les positions respectives d parties en cause :

1° - LE GOUVERNEMENT ADMET que " le nombre des personnes arrêtées n'a pas dépassé 2 000 dont 930 ont été libérées par le Ministère Public dès qu'il s'est avéré qu'il n'existait pas de charges suffisantes contre elles, les autres ont été déférées devant les juridictions correctionnelles et criminelles compétentes "

{ Communiqué du Ministère de la Justice rapporté
par la presse gouvernementale - Journaux ci-dessus
cités.

2° - Les Partis d'opposition parlent de 6 à 8000 arrestations.

3° - LES ARRESTATIONS SE POURSUIVENT, il est vrai moins importantes en nombre mais non sans laisser les familles dans l'inquiétude et l'angoisse.

.../...

Ainsi le cas d'Ahmed BENDJELLOUL, Avocat stagiaire membre de la Commission administrative de l'U.S.F.P. qui a été arrêté le 1er JUILLET dernier et qui depuis semble toujours gardé à vue, en dépit des dispositions de l'Article 68 du Code de Procédure pénale qui limite au total à 72 Heures le délai de garde à vue en le subordonnant à une autorisation écrite du Procureur de la République. Sa famille ne l'a plus revu et aucun Avocat n'a pu lui rendre visite.

Il faut souligner que son frère Amar BENDJELLOUL leader de l'U.S.F.P. est mort dans les conditions tragiques que l'on sait.

4° - LES LIBERTES SYNDICALES SONT BAFOUEES : le Gouvernement a suspendu le mandat de dirigeants de Syndicats dits " Stratégiques " : Eau - Electricité - Transports (R.A.D P.T.T. ainsi entre autres :

MM. LAAMERI Mohamed	
MANSOUR Muhamed	
GHANNAM	
BOUNNIT	} CASABLANCA
LAHOUASHI	
MARAKHI	} FEZ

5° - LA JUSTICE EST MISE A RUDE EPREUVE

Je ne puis, par la force des choses que rendre compte de la première audience du procès concernant le Bâtonnier BENHAMMEUR et 81 jeunes à laquelle il m'a été permis d'assister devant la Chambre Criminelle de la Cour d'Appel de RABAT.

Mes collègues et moi avons d'abord été reçus par Monsieur le Premier Président qui après s'être préoccupé de recueillir nos identités respectives et vérifier les mandats dont nous étions porteurs nous a dit (Textuellement reproduit " S'il y a un nouvel événement nous vous le ferons savoir " Nous avons d'une commune réflexion, par la suite, eu la mauvaise pensée de croire que cela n'était pas totalement étranger à la décision d'expulsion du territoire marocain, prise à notre égard.

Cela dit j'ai pour ma part constaté :

A.- Que le Président de la Cour : le Président ZOUBEIRI a publiquement manifesté son souci de respecter la légalité et de s'assurer que les 82 personnes déférées devant lui avaient toutes un " Conseil " pour assurer leur défense.

B.- De fait la quasi totalité des membres du Bar

étaient là comme pour constituer une Garde d'honneur à leur Bâtonnier poursuivi de qui le Président a dit " Qu'il ne comptait que des amis ".

Mais, ils n'étaient pas les seuls puisque tous les Bâtonniers du MAROC étaient là entourant les membres du Conseil de l'Ordre de RABAT.

C.- Le Service d'Ordre était assez débonnaire et Avocats et " délinquants " pouvaient converser librement, en sorte que nous avons pu tout aussi librement nous entretenir avec certains d'entre eux et en particulier avec le Bâtonnier BENHAMMEUR qui m'a personnellement relaté les conditions dans lesquelles il avait été gardé à vue (dans un W.C.) celles de son interrogatoire : (les yeux bandés) et celles de l'élaboration du procès-verbal de son audition, procès-verbal qui devait en fait porter une signature apocryphe, contrefaite et n'émanant pas du Bâtonnier.

Sur tout cela la Défense doit engager le Combat.

Mais pour l'heure on en est à des escarmouches de procédure :

1° - AUDITION DE TEMOIN : Le Procureur Ahmed BENDJELLOUL a demandé à la Cour d'entendre 4 témoins (des victimes) qui n'ont pas été cités et dénoncés dans les délais mais il s'oppose à l'audition des témoins de la Défense, qui n'ont pu, eux être cités dans les délais.

2° - NULLITE DES PROCES-VERBAUX pour non respect du délai de garde à vue qui aurait été dépassé dans la plupart des cas.

Apparence donc de légalité dans la manière de mener les débats et cela nous a t-on dit n'était pas totalement étranger à notre présence.

A noter que mises à part quelques exceptions les familles ne sont pas autorisées à entrer dans la salle d'audience, envahie par les Avocats solidaires de leur Bâtonnier c'est normal et très réconfortant, et les policiers : nous avons à plusieurs reprises été contrôlés.

*

*

*

Il reste que la procédure engagée devant cette Chambre Criminelle - l'équivalent de nos Cours d'Assises mais sans Jurés l'est dans la forme des flagrants délits, inspiré de la directive " SEVERITE et CELERITE ". Elle est insusceptible d'offrir les garanties résultant de la Convention des Droits de l'Homme.

Un second procès, nous a-t-on dit doit s'ouvrir le 27 JUILLET pour 47 autres personnes et un troisième, le 10 AOUT.

Par ailleurs de nombreuses et importantes condamnations ont d'ores et déjà été prononcées, laissant apparaître l'aspect expéditif de cette procédure.

ANNEXE N° 2

6° - Enfin le Pays - et c'est le plus grave - est traumatisé.

Il l'est en raison des circonstances même qui ont déclenché le mécontentement : diminution importante du pouvoir d'achat.

Il l'est en raison du nombre des victimes, conséquences directes des événements du 20 JUIN.

Ici il faut rappeler les chiffres invoqués de part et d'autre :

LE GOUVERNEMENT : 67 morts

LES PARTIS D'OPPOSITION : Initialement 637 disparus mais actuellement 641 auraient été dénombrés.

LE GOUVERNEMENT : aucun mort par balles

LES PARTIS D'OPPOSITION : la troupe a tiré.

ANNEXE 3 : COMMUNIQUE D'AGENCE DE PRESSE

*

*

*

Une commission d'enquête internationale peut en interrogeant les familles des victimes, en se rendant sur les lieux et en recherchant les traces d'impact laissées par les balles contribuer à éclairer ce point de la discussion.

Il convient de relever que le pouvoir s'est opposé à la désignation d'une Commission d'enquête parlementaire.

AIX-en-PROVENCE, le 15 JUILLET 1981

Annexe 1

DIRECTIONS REGIONALES U.S.F.P. ET C.D.T.

RABAT-SALE KHAIRAT, MOUNCHID, EL ACHAARI, DAHMANI, BEKKAR, OUCHEN, CHENTOUF, EL MALKI EL MALKI, BEL GUADA, KHAROUJ

C.D.T. : GUADA, EL HARMOUZI, ABTAH Salah, EL HILALI OMAR, ATARTOR Ahmed, AMARI Abdeslam, KIBAL, ELMASTOUR, EL MALIKI Abdelkebir, ESSAKTAOUI, EL FASSI Azzam, BEN GHARBIT, MOULAKAT, FAKHLI, BEN LAMALEM

U.S.F.P. : IZZI Ahmed, FAKHRI, BEN CHRIF Chakib, ELBAZ Omar, Yahya BOUABDELLAOUI, BEN AMEUR, Adil BEN SAID.

SAFI :

C.D.T. : SABOUR, BENADMIYA, HANNOUN, BEN MIRA (S.N.E.), AZMIRI, ELARBI (S.N.PTT) BEN ZINA, HACHEM, EL MAKRI, JAMIL (S.N. Santé), EL MOUTACHAWIK (S.N. Electricité) EL HAYANE, CHEBLI, BELKARMA.

AGADIR

C.D.T. : BOUNIT, MOUSSA Driss, RIFKI Ali, FAROUK Abdelali, CHAGHRID Med, BIYOUZ Med, RIFDI Abdelmajid, BISS Med, GOUGHAN Abdellah, BEN DIAB Miloud, AKHRID Med, YICHOURLINE Med, AJLAL ELATTAR

KENITRA

C.D.T. : BENJILALI, Miloud Zaïma, ASOUAB; ALLOUL Abderrahman, JOUJRI, BOULIL, EL HADJ Maha, AGGOURAM, LAMHANED (S.N. Petits et moyens commerçants) CHAIEB MUSTAPHA, DAOUI Mansour (S.N. Employés des Municipalités), AGHNAN Ali, BRANI Med. SODO BENNOUR (ELJADIDA)

C.D.T. ELARROUDI DRISS, CHORFI, EL KHANNOUN, MENNAN.

U.S.F.P. : NEGACH.

KENDOURIBGA

C.D.T. : SALKI, AMISTI, RAHIDI Mokhtar, EDDAHBI, ESSBAA, BELLAGHLID, DALLAL(S.N. Phosphates) EL AROUSSI, YOUSSEF.

MEKNES

C.D.T. : BOUCETTA, REKRAK Moussa, OULD BABANI, BELHADJ, OULD BOURASS Med, EL KHALADI Khalid, Abdelkader, ELKHAMMAR Zerkane.

U.S.F.P. : EL JABRI Med(Membre du S.N.E. et Responsable Régional U.S.F.P.) EL MOUDDEN Abdelatif, AZZEDLINE (Etudiant USFP), EL FALLOUSSI, EL HADJ ARSALI

OUJDA

SOUIDI, BENAÏSSA, ABDELAZIZ.

BENI MELLAL

C.D.T. : ELAZAAR Ahmed, DAOU Med, FADEL Med, FAROUK, CHITT AB, EL BOUSSIRI, ETTABOUBI ETTAOUI KHALIFA.

U.S.F.P. : BAB ELLAH Mustapha, KBIRI Abdellah (Etudiant U.S.F.P.), HARFI, BOUKHLIT.

KELAA SERAGHNA

C.D.T.: EL CHHAB, ATLAS, ELFILALI, ARRACH

U.S.F.P. : EL HALLOUSSI (Responsable U.S.F.P.)

OUED ZEM

C.D.T. : HASSAN Med, EL HARRAS, SAADANI, (S.N. Textiles)

U.S.F.P. : ELASFAR Aziz (Etudiant U.S.F.P.)

SIDI SLIMANE

C.D.T. : EL MACHROUHI Kaddour, RAKKIK Hassan, EL MAJDOUBI

SIDI KACEM

U.S.F.P. : MOUNSSIF El boughanlaoui, Mama.

C.D.T. : EL KADDARI.

EL HOCEIMA

C.D.T. : ENNOURI Abdelhamid, Koubaa Abdelkaber.

CUFELANE

C.D.T.: EL GUENNOUNI, JEGHNIN.

U.S.F.P. : BEN HAMMADI (Responsable régional)

SEFROU

C.D.T. : BOUTALEB Med, EL BOUHALI Med, SAJID Driss, EL HADISSI Med, EL CHARBAOUI ABDELAZIZ, LAHDISSI Ali, OUKASSOU.

U.S.F.P. : SAYOUTI

TANGER

C.D.T. : BAHNINI, MBAREK.

U.S.F.P. : BEN SALEH Abdeslam

TETOUAN

C.D.T. : HIDDOUR

FEZ - C.D.T. -

EL JILALI EL FILALI, JEBRANE, BOUJEMAA, EL HYANI Med; ANOUAR Abdellali, M'hamed M'hamed, EL ALAMI Abdelaziz, Idriss, ERAJAA Fillah, EZZAYANI Med, SGHIR Abdelkrim, ZRIKI Med, EL OUAZZANI Abderrahman, (SN Agriculture), EL KANDOUNI, SIKOUK Fatima

U.S.F.P. : NIDAA Driss (Membre du Conseil Municipal), EL KAOUNI Med, BENNOUNA Fouad, LAKHAL Abderrahmane.

NADOR

C.D.T. : ELHOUARI, AABIDA, EL HAMDAOUI, EL BARBUZI, BOUHJAR

U.S.F.P. : ELARBI (Elève)

LARACHE

C.D.T. : CHAFIK Med, ZOUHEIR AHMED, SIRRI Ahmed, LABTIHI Abderrahman (responsable régional).

U.S.F.P. : EL METNI, CHABA, AKDANI (Etudiants).

23/6/1981

OBSERVATIONS :

- + Il y a des arrestations dans les villes suivantes dont nous ne possédons pas encore les noms des emprisonnés :
Casablanca, Rabat-Salé, Marrakech, Essaouira ; Errachidia, Tazazate.
- + Nous venons d'apprendre la libération des camarades :
EL HANBALI Elabdi, KARAM Med.

Casablanca :

C.D.T. : Mohamed Noubir ELAMAOUI (Secrétaire Général de la C.D.T.), EL MAMOUN CHENNAF, EL BZAOUI, EL MOUSTAGHFI My Abdellah, ERRAGHRAGUI Hassane, EL HANBALI Abdellah

U.S.F.P. : Mustapha KARCHAOUI, Mohamed KARAM, ABDELKADER HYMER.

U. S. F. P.

17, Rue Oued Souss

Agdal - Rabat

Tél. : 739.04 - 739.06

Année n°2

Les Militants arrêtés de la C.D.T. et l'U.S.F.P.

Province: Rabat

Noms	Secteur	date du Procès	
BOUABDELLAOUI	B.R.P.M.	10/7/81	3 Mois ferme
BEN SAID ADIL	Etudiant	10/7/81	" "

Province: Fes

ANOUAR ABDELLALI	Enseignement	9/7/81	1 Année ferme
EL ALAMI ABDEL WIZ	Ouvrier	9/7/81	" "
IDRISS	Chomeur	9/7/81	" "
ELZZAYANI Mohamed	Artisan	9/7/81	" "
ZRIKI MOHAMED	Ouvrier	9/7/81	" "
EL OUAZZANI Abderrahman	Ingénieur	9/7/81	" "
EL KANOUNI ALI	(Agriculteur)	9/7/81	" "
NIDAA DRISS	Inspecteur PTT	9/7/81	" "
EL KAOUNI MOHAMED	Etudiant	9/7/81	" "
DEMNOUNA FOUAD	Etudiant	" "	" "
LAKHAL ABDERRAHMAN	Elève	" "	4 Mois ferme
SGHIR ABDELKRIM	Ouvrier	" "	1 Année ferme
LAHMAR MOHAMED	Artisanat	" "	" "
MOUSSAID ALI	Mecanicien	" "	" "
EL ISSACUI YOUSSEF	Elève	" "	4 Mois ferme
BEN KASSEM HOUSSEN	Commerçant	" "	" "

Province: Oujda

SOUIDI Mustapha	Santé	9/7/81	8 Mois ferme
			2 " " "

Province: TANGER

BAHINI		9/7/81	4 Mois ferme
MBAREK	" "	9/7/81	" "

Province de Rabat-Salé

Noms	Secteur	date du Procès	Peine
KHAROUJ	Enseignement	8/7/81	8 Mois ferme
FAKHBI	" "	8/7/81	6 Mois

Province de Kénitra

AKLIM	Commerçant	8/7/81	3 Mois 1000DHS d'amende
BALZA	" "	" "	" "
LAMHANED	" "	" "	" "

Province : OUAZZANE

MISSAT OMAR	Enseignement	8/7/81	2 Mois ferme
MOUSSAIDA ABDESLAM	Etudiant	8/7/81	1 Mois ferme

Province : SEFROU

BOUTALEB M ^{ed}	Ouvrier	8/7/81	18 Mois ferme
EL BOUHALI	" "	" "	" "
SAJID DRISS	" "	" "	" "
EL GHARBAOUI AZIZ	" "	" "	" "
EL HADI3SI M ^{ed}	" "	" "	1 Année ferme
" " ALI	" "	" "	" "
SAYOUTI AZIZ	" "	" "	3 Mois ferme

Province : EL HOCEIMA

ENNOURI Abdelhamid	Enseignement	6/7/81	1 Mois ferme + 500 DHS d'a.
DAOUIYA Abdelkader	P. T. T.	" "	" "

Province : SAFI

SABOUR	Enseignement	5/7/81	Aquitté
BENADMIYA	" "	" "	" "
HANNOUN	" "	" "	" "
BEN MIRA	" "	" "	" "

Noms	Secteur	date du procès	Peine
AZMIRI	O. N. C. F.	5/7/81	Aquitté
BEN ZINA	Santé	" "	" "
HACHEM	" "	" "	" "
EL MAKRI	" "	" "	" "
JAMIL	" "	" "	" "
EL MOUTACHAWIK	Electricité	" "	" "
EL HAYANE MBAREK	Port	" "	" "
BELKARAMA	" "	" "	" "

Province : KELAA SERAGHNA

ARRACH BOUBKER	Enseignement	2/7/81	1 Année ferme et 5 ans d'exil de la province
EL CHEIKH KHALIFA	" " "	" "	" "

Province : MEKNES

BOUCETTA	Commerçant	2/7/81	1 Année et demi
EL MOUDDEN Abdelatif	Etudiant	" "	" "
AZZEDDINE	Etudiant	" "	" "
REKRAK MOUSSA	Commerçant	" "	" "
OULD BADANI	Ouvrier	" "	" "
BELHADE	Coiffeur	" "	" "
MOHAMED OULD BOURASS	Commerçant	" "	" "
ABDELKADER		" "	" "
EL KHALLADI KHALID	Enseignement	" "	" "
EL JABRI M ^{od}	Enseignement et responsable U.S.F.P.	" "	" "
EL KHAMMAR ZERKANE	Enseignement	" "	" "
EL FALLOUSSE	Journaliste	" "	" "
EL HADJ ARSALI	Permanent du Parti	" "	1 Mois

Province : Sidi BENNOUR EL JADIDA

Noms	Secteur	Date du procès	Peine
EL ARROUDI DRISS	Enseignement	29 JUIN 1981	2 Mois sursis
CHORFI	" "	" "	" "
EL KHANNOUN	" "	" "	" "
MENNAN	" "	" "	" "
NEGHACH	" "	" "	" "

Province : LARACHE

LABTIHI ABDERRAHMAN	Responsable régional de la C.D.T.	29 Juin 1981	2 Mois + 500 DHs
CHAFIQ MOHAMED	Municipalité	" "	" "
ZOUHEIR MOHAMED	AGRICOLE	" "	" "
SIRRI Ahmed	" "	" "	" "
AKDANI	Etudiant	" "	" "
EL METNI	Etudiant	" "	" "
CHABA	Etudiant	" "	" "

Province : AGADIR

RIFKI ABDELMAJID	Municipalité	6/7/81	2 Années
BOUNIT	Port	" "	1 Année et demi
OUAISS	Santé	" "	1 Année
RIFKI ALI	Elève	" "	6 Mois
BOUMESSMAR	P. T. T.	" "	" "
EL REGRAGUI	Port	" "	" "
BEN DIAB MILOUD	Municipalité	9/1/81	1 Année
YOUSSEURINE MOHAMED	Petit Commerçant	" "	1 Année
AKHRDID MOHAMED	Municipalité	" "	8 Mois

Province : KENITRA

Noms	Secteur	Date du Procès	Peine
EL HADJ Maha	Artisan commerçant	11/7/81	2 Mois
AGGOURAM	" "	11/7/81	" "
ECHAIB	Municipalité	11/7/81	3 Mois
DAOUI MANSOUR	Municipalité	11/7/81	" "
BEN JILALI	Membre du Bureau Local de la C. D. T.	11/7/81	" "
ZAIMA MILOUD	Ouvrier	" "	" "
ASSOUAB Amina	Professeur	" "	" "
BARAHI Mohamed	Enseignement	" "	" "
ALLOUL ABDERRAHMAN	Enseignement	" "	" "
JOUIRI	Enseignement	" "	" "
AGHNAM ALI	Secrétaire Régional de la C. D. T.	" "	4 Mois + 500 d'amende

Annexe 3

Les Agences de Presse continuent , à travers de nombreuses dépêches, de fournir des informations et des précisions sur les événements tragiques de Casablanca . Nous reproduisons ci-dessous quelques informations émanant de l'A.F.P. notamment .

AFP , 24 juin 1981 , 15h43

Selon des sources proches de la Confédération du Travail (CDT) qui avait appelé à la grève générale samedi , les cadavres des morts ne sont pas rendus à leurs familles. Ils sont emportés dans un lieu inconnu par la police ou des militaires. Les autorités essaient ainsi d'éviter l'organisation des funérailles susceptibles de dégénérer en manifestations .

Selon un médecin de l'hôpital Averroès , des militaires auraient ainsi interdit à une famille d'organiser des obsèques publiques pour un parent mort de ses blessures. L'hôpital Averroès a été entièrement investi par l'armée. Des militaires patrouillent en permanence et des groupes de soldats interdisent l'entrée des salles où sont soignées les victimes des manifestations . Devant le pavillon de neuro-chirurgie où ont été admis les cas les plus graves , des familles essaient d'obtenir des renseignements sur des disparus auprès d'un officier qui tient un registre .

De la même manière , des petits groupes de personnes attendent devant la morgue de Ain Chok, elle aussi sévèrement gardée par les militaires , l'hypothèque autorisation d'identifier un cadavre .

Selon le bilan officiel publié mardi par le ministère de l'intérieur , les manifestations du week end auraient fait 66 morts par armes blanches , objets contondants ou jets de pierres et 110 blessés . La CDT et l'USFP font quant à elles état de plus de 200 morts et de milliers de blessés .

AFP , 24 Juin 1981, 15h38

La plupart des victimes des manifestations du week end dernier à Casablanca ont été atteintes par balles apprend-on mercredi de source médicale sûre à l'hôpital Averroès, principal centre hospitalo- universitaire de la ville . Les victimes indiquent-on de même source , ont le plus souvent été atteintes par des balles de pistolet ou de mousqueton , quelques autres ont été blessés à coups de bâtons . Toutefois

RAPPORT DE MISSION EFFECTUEE PAR MAITRE JEAN-PIERRE MIGNARD,
AVOCAT A LA COUR D'APPEL DE PARIS, AU MAROC ET PLUS PARTICU-
LIEREMENT DANS LES VILLES DE RABAT ET DE CASABLANCA DU 1er
JUILLET AU 5 JUILLET 1981

INTRODUCTION

Je me suis rendu a Casablanca et a Rabat du 1er au 5 juillet 1981, mandaté par la Fédération Internationale des Droits de l'Homme, le Mouvement International des Juristes Catholiques, aux fins : 1) de faire un bilan sur l'état des libertés publiques et privées au Maroc a la suite des événements de Casablanca du 20 au 22 juin 1981 ; 2) de donner des informations sur les suites judiciaires de ces événements ; 3) de tenter d'opérer le dénombrement des victimes de la répression.

J'ai eu a l'occasion de ma visite au Maroc la possibilité de m'entretenir avec toutes les personnes que l'objet de ma mission nécessitait de rencontrer.

Les autorités administratives et judiciaires du Royaume du Maroc ne m'ont pas directement gêné dans l'accomplissement de ma mission. Je n'ai néanmoins pas pu rencontrer Maître Mohamed KARAM, avocat au Barreau de Casablanca et détenu lors de mon séjour au Maroc dans les locaux de la police, alors que je devais lui transmettre un message oral et confraternel du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Paris.

Je n'ai pu rencontrer le Gouverneur de Casablanca auprès duquel j'avais fait déposer une demande de rendez-vous.

J'ai pu rencontrer Monsieur Fassi FIKRI, Secrétaire Général du Ministère de la Justice ainsi que Monsieur le Procureur Général de Casablanca.

J'ai pu rencontrer un certain nombre de personnes appartenant aux Barreaux de Rabat et de Casablanca et, tout particulièrement, Messieurs les Bâtonniers de ces deux barreaux, des parlementaires, des syndicalistes, des médecins, chirurgiens, infirmiers, des familles de gens blessés, blessés eux-mêmes et autres témoins, donc on comprendra aisément que je taise l'identité dans ce rapport.

1) Etat des libertés publiques et privées au Royaume du Maroc, tel que j'ai pu le constater du 1er au 5 juillet 1981

Il convient préalablement a cette analyse de rappeler que les événements survenus au Maroc se situent dans la suite de la répression organisée par la Confédération Démocratique du Travail le 20 juin.

cette grève, appelée par l'Organisation syndicale pour protester contre des hausses vertigineuses de prix touchant directement au substrat alimentaire de la population, a rencontré un indéniable succès.

Il convient cependant de préciser que des arrestations en nombre important de militants syndicaux avaient déjà eu lieu la veille même du 20 juin, notamment à l'occasion de distributions de tracts qui s'effectuaient dans les rues ou à proximité des entreprises.

Ces arrestations se sont faites en dépit de toute base légale alors même que la grève est licite au Maroc et que les modalités d'organisation de la grève du 20 juin ne faisaient courir apparemment aucun trouble particulier à l'ordre public.

La grève a donc été massivement suivie dans les principales villes du Maroc et, notamment à Casablanca, le 20 juin.

A- Sur son déroulement et l'origine des incidents

Elle a commencé avec un certain nombre d'incidents révélateurs du climat que les autorités publiques marocaines ont voulu créer à cette occasion.

Il semble notamment que la majorité des conducteurs de bus était résolument décidée à ne pas effectuer leur travail ce jour-là. Réunis en une sorte d'assemblée générale, ils furent, selon les dires de plusieurs d'entre eux, littéralement chargés par la police et certains durent même recevoir des soins à l'hôpital. Les bus furent alors, pour la majorité, conduits par un personnel réquisitionné n'appartenant pas aux services habituels de conduite des bus. Ces conduites se firent généralement sous la protection de la police.

La encore, de nombreux témoignages concordent pour indiquer que les bus circulaient très tôt le matin du 20 juin dans les rues de Casablanca en actionnant leurs avertisseurs, laissant ainsi penser que la grève n'était pas suivie dans les dépôts de bus.

Selon une observation commune à Casablanca, la réussite d'une grève est très largement liée au bon ou au mauvais fonctionnement des services de transport. Aussi, faire circuler les bus ce jour-là et très tôt le matin, en actionnant les avertisseurs, fut considéré par une grande partie de la population, comme une véritable provocation dès lors que chacun savait à quoi s'en tenir sur la qualité exacte de ceux qui conduisaient les autocars.

Le deuxième incident plus important encore est survenu à l'occasion de l'irruption dans les divers quartiers de Casablanca des forces auxiliaires de police qui tentèrent à maintes reprises de faire relever leurs rideaux aux commerçants qui, suivant l'ordre de la grève, avaient fermé boutique ce jour-là.

Il semble que de nombreux enfants se soient regroupés à l'occasion de chaque intervention des auxiliaires de police auprès des boutiquiers et que les incidents soient nés de ces mini-rassemblements spontanément formés autour de l'évènement que constituait indéniablement la pression des autorités de la police pour obtenir la réouverture des magasins.

Les premiers affrontements vont naître de là.

Le 20 juin, des arrestations de militants syndicalistes appartenant à la CDT ont lieu à Rabat. C'est là que tous les membres du bureau de la CDT se trouvant dans leur siège vont être arrêtés. Le siège va être fermé et occupé par la police.

C'est à Casablanca qu'aura lieu l'arrestation du Secrétaire Général de la CDT, Mohamed AMAOUI. Cette arrestation aura lieu dans le bureau du Gouverneur de Casablanca qui avait prétexté un rendez-vous pour organiser l'arrestation du Secrétaire Général du Syndicat.

Des arrestations de militants appartenant à la CDT et à l'USFP se sont déroulées dans toutes les villes du Maroc : à Casablanca, Rabat, Agadir, Sidi Slimane, Kenitra, Ouazane, Larache, Meknès, Safi, Benî Kellal, Kalaa, Lawor, Sidi Benhor, El Jahdida, Oued Zam, Sefron, Oujda, Tanger, Tetouan, Khoriba, Fez, Al Hoceima.

Les arrestations ont touché 162 militants de la CDT et de l'USFP. En ce qui concerne les manifestants arrêtés, le Roi a annoncé lors de sa conférence de presse le 3 juillet 1981 à Rabat que 2 000 avaient été arrêtés. Il semble que le chiffre le plus vraisemblable soit celui de 6 000 à 8 000.

De nombreux manifestants parmi ceux-ci seront relâchés, mais il semble que c'est près de 2 000 personnes qui seront déférées devant les tribunaux marocains.

Toute activité syndicale est actuellement interdite sur l'ensemble du territoire marocain.

Les sièges de la CDT à Rabat et à Casablanca sont fermés et occupés par la police. Le siège de l'Union Socialiste des Forces Populaires à Casablanca est lui aussi fermé.

Les journaux de l'opposition, tel AL MOHARRIR-Libération, sont fermés et gardés par la police ; AL BAYANE, journal du PPS est fermé ; la revue ARNOUAL, revue du groupe du 23 mars est interdite ; enfin, le journal LE MONDE a été saisi le 1er juillet.

ASSOCIATION INTERNATIONALE DES JURISTES DEMOCRATES

CONFEDERATION GENERALE DU TRAVAIL

LA REPRESSION AU MAROC

APRES LES EVENEMENTS

DU 20 JUIN 1981

RAPPORT DE Me YVES KLENIEC
AVOCAT A LA COUR D'APPEL
D'AIX-en-PROVENCE

JUILLET 1981

J'ai été mandaté par l'Association Internationale des Juristes Démocrates et la Confédération Générale du Travail pour enquêter sur la répression qui frappe au MAROC les dirigeants et les militants de l'Union Socialiste des Forces Populaires .- U.S.F.P. et de la Confédération Démocratique du Travail .- C.D.T. après les événements du 20 JUIN 1981.

Etaient présentes au MAROC en même temps que moi et mandatées aux mêmes fins les personnes suivantes :

Monsieur Michel ZAVRIAN : Avocat à la Cour d'Appel de PARIS, mandaté par la Fédération Internationale des Droits de l'Homme et le Comité des Juristes Catholiques

Monsieur Raul WITTENBERG, journaliste, mandaté par les organes de presse des trois grandes centrales syndicales ouvrières d'ITALIE la C.G.I.L. - C.I.S.L. - U.I.L.

Monsieur André TREMBLAY, Avocat, Professeur à L'Université de MONTREAL, mandaté par la Commission Internationale de Juristes.

*

*

*

Nous avons décidé de joindre nos observations et de coordonner nos efforts.

*

*

*

Nous avons pu également rencontrer :

MM. MAGHRABI ABDEL AZIM, représentant de l'Union des Avocats arabes.

Le Docteur RAGAH GABAL, mandaté par le Syndicat des Avocats égyptiens qui enquêtaient sur les mêmes faits;

*

*

*

Nous sommes arrivés à CASABLANCA dans la journée du 13 JUILLET 1981.

Le 14 JUILLET suivant à 8 Heures du matin nous étions interpellés dans nos hôtels respectifs, invités à quitter l'heure le territoire marocain, et amenés sous escorte à l'aéroport afin d'y prendre le premier avion en partance.

Notre mission qui avait été prévue pour durer une semaine s'est donc ainsi trouvée singulièrement atrophiée.

*

*

*

Il convient de dire qu'un Avocat parisien, Maître MIGNARD qui dans les jours précédents avait accompli une mission diplomatique en avait rendu compte, à PARIS, à l'occasion d'une conférence de presse, donnée le 9 JUILLET. Il a violemment été pris à parti par la presse gouvernementale marocaine

LE MATIN DU SAHARA - N° 3534 du 14 JUILLET 1981

MAROC-SOIR du 13 JUILLET 1981

MAROC-SOIR des 11 et 12 JUILLET 1981

LE MATIN DU SAHARA - N° 3533 du 13 JUILLET 1981

ALMAGHRIB N° 1238 du 14 JUILLET 1981

journaux d'expression française et sans doute dans des titres identiques dans les journaux de langue arabe.

Au delà de l'aspect polémique de ces articles on a remarqué qu'ils faisaient essentiellement grief à Maître MIGNARD, de n'avoir pas suffisamment contrôlé les renseignements qui lui avaient été donnés par les " ennemis du MAROC " (il convient d'entendre par là les dirigeants ou militants de l'U.S.F. de la C.D.T.).

Pour ma part ne voulant pas prendre le risque d'encourir un tel reproche, je m'étais promis, encouragé en cela par les autres membres de la Commission d'enquête que nous avions constituée de facto de :

- prendre contact avec les responsables des autres institutions politiques du pays pour connaître leur appréciation des événements.

- nous mettre en rapport avec les autorités compétentes et notamment le Ministère de la Santé (pour connaître le nombre des victimes) celui de la Justice (pour connaître le nombre des détenus : en garde à vue, en détention préventive, condamnés) le Gouverneur de CASABLANCA, pour pouvoir entendre les " victimes " des incidents, faire les constatations matérielles sur les lieux permettant de retrouver la trace des éventuels impacts de balle.

*

Je m'étais fait donner à cet effet par le représentant de l'A.F.P. à RABAT des indications de personnes susceptibles de faciliter ma tâche et notamment :

Monsieur AIDRISSI .- Tél. 614-72 attaché de presse de Monsieur BOUCETTA Ministre des Affaires Etrangères mais également Secrétaire Général de l'ISTIQLAL

Monsieur AHARDANE Majhoubi, Ministre d'Etat aux P.T.T. mais également Secrétaire Général du Mouvement Populaire

Monsieur Ali YATA, Député mais aussi Secrétaire Général du P.P.S.

Monsieur Omar BENCHEMBSI, Gouverneur de CASABLANCA

*

*

*

Mon expulsion soudaine et imprévue m'a empêché de prendre ces contacts et d'effectuer les vérifications qui auraient pu atténuer les accusations en un temps formulées contre le pouvoir.

*

*

*

Les contacts personnels que j'ai pu avoir tant à CASABLANCA qu'à RABAT, en particulier au cours du premier jour d'audience du procès dont connaissait la Chambre Criminelle de la Cour d'Appel devant laquelle comparaissaient 81 jeunes garçons de 15 à 22 ou 23 ans ainsi que Maître Abderhmane BENHAMEUR, ancien bâtonnier, ancien Président de l'Association Nationale des Avocats du MAROC m'autorisent à rendre compte ainsi qu'il suit de ma mission :

I.- L'ORIGINE DES EVENEMENTS DU 20 JUIN

MES SOURCES : LES DIRIGEANTS ET MILITANTS DE L'U.S.F.P. ET DE LA C.D.T.

Bien qu'il ait été abondamment écrit à cet égard, il apparaît opportun de faire un rapide rappel.

- A la veille du mois du RAMADAN, le Gouvernement a promulgué une hausse importante (près de 40 %) des produits de première nécessité, compromettant ainsi encore davantage

le fragile et misérable équilibre des familles les plus deshéritées.

Il s'en est suivi un légitime mécontentement qui devait s'exprimer par une grève nationale décidée par l'U.S.F.P. et la C.D.T. le 20 JUIN. Mais ce mécontentement entraînait l'inquiétude des " nantis " du régime qui par l'intermédiaire du pouvoir ont tout tenté pour briser le mouvement d'unanimité nationale qui se dessinait dans le pays.

C'EST POURQUOI :

il a d'abord été décidé de faire organiser par l'U.M.T. organisation syndicale de tendance gouvernementale une grève le 18 JUIN qui avait pour but de " désamorcer " le mouvement d'unité nationale projeté pour le 20 du même mois.

Cette tentative avortait ou manquait son effet.

Il ne restait plus qu'à organiser des provocations pour pervertir la grève nationale du 20 JUIN.

Ce devait être fait avec la participation de membres de l'U.M.T. et d'éléments " incontrôlés ".

Le but recherché pouvait alors être atteint par une répression efficace qui permettait d'une part de décapiter l'U.S.F.P. et la C.D.T. et d'autre part d'isoler les forces d'opposition groupées derrière l'U.S.F.P., du reste du Pays.

Ceci est l'analyse faite par les dirigeants non encore arrêtés de l'U.S.F.P. et la C.D.T. qui tiennent à faire remarquer :

A.- Que des arrestations de militants syndicaux ou de l'opposition socialiste ont eu lieu dans certaines localités AVANT les événements du 20 JUIN : 180 arrestations dans la seule ville de CASABLANCA ont eu lieu dès le 19 JUIN.

B.- Que dès 14 H le 20 JUIN - alors qu'aucune violence n'avait encore eu lieu - les hôpitaux de la ville avaient été prévenus et invités à prendre des dispositions nécessaires pour mettre en place un service de secours d'urgence.

C.- Que des responsables de l'U.S.F.P. et de la C.D.T. ont été arrêtés dans des villes dans lesquelles il n'y a eu aucun incident : BENI MELLAL, NADOR, KENITRA, SAFI, BENNOUEJADIDA, TANGER, AGADIR, MEKNES etc ...

Ce qui, à leurs yeux est de nature à démontrer l'existence d'une volonté provocatrice.

II.- LES CONSEQUENCES DES EVENEMENTS DU 20 JUIN

MES SOURCES : L'U.S.F.P. ET LA C.D.T.

MES OBSERVATIONS PERSONNELLES

A.- L'U.S.F.P. et la C.D.T. ont été frappées à la tête. Leurs directions à tous les niveaux ont été décapitées..

ANNEXE I

Il convient de souligner que 13 membres sur 66 de la Commission administrative nationale de l'U.S.F.P. ont été arrêtés, soit 20 % de l'effectif.

B.- LA PRESSE D'OPPOSITION EST BAILLONNEE

Les journaux " AL MOUHARIR " .- " LIBERATION " et " AL BAYANE " ont vu leurs locaux occupés par la police et fermés. Ils sont interdits - Mustapha KARCHAOUI, membre de la Commission administrative nationale de l'U.S.F.P. et Rédacteur en chef de " AL MOUHARIR " est incarcéré.

C.- Des coups sévères ont en général été portés aux libertés individuelles et publiques.

Il faut à cet égard rappeler les positions respectives d'parties en cause :

1° - LE GOUVERNEMENT ADMET que " le nombre des personnes arrêtées n'a pas dépassé 2 000 dont 930 ont été libérées par le Ministère Public dès qu'il s'est avéré qu'il n'existait pas de charges suffisantes contre elles, les autres ont été déférées devant les juridictions correctionnelles et criminelles compétentes "

{ Communiqué du Ministère de la Justice rapporté
par la presse gouvernementale - Journaux ci-dessus
cités.

2° - Les Partis d'opposition parlent de 6 à 8000 arrestations.

3° - LES ARRESTATIONS SE POURSUIVENT, il est vrai moins importantes en nombre mais non sans laisser les familles dans l'inquiétude et l'angoisse.

.../...

Un second procès, nous a-t-on dit doit s'ouvrir le 27 JUILLET pour 47 autres personnes et un troisième, le 10 AOUT.

Par ailleurs de nombreuses et importantes condamnations ont d'ores et déjà été prononcées, laissant apparaître l'aspect expéditif de cette procédure.

ANNEXE N° 2

6° - Enfin le Pays - et c'est le plus grave - est traumatisé.

Il l'est en raison des circonstances même qui ont déclenché le mécontentement : diminution importante du pouvoir d'achat.

Il l'est en raison du nombre des victimes, conséquences directes des événements du 20 JUIN.

Ici il faut rappeler les chiffres invoqués de part et d'autre :

LE GOUVERNEMENT : 67 morts

LES PARTIS D'OPPOSITION : Initialement 637 disparus mais actuellement 641 auraient été dénombrés.

LE GOUVERNEMENT : aucun mort par balles

LES PARTIS D'OPPOSITION : la troupe a tiré.

ANNEXE 3 : COMMUNIQUE D'AGENCE DE PRESSE

*

*

*

Une commission d'enquête internationale peut en interrogeant les familles des victimes, en se rendant sur les lieux et en recherchant les traces d'impact laissées par les balles contribuer à éclairer ce point de la discussion.

Il convient de relever que le pouvoir s'est opposé à la désignation d'une Commission d'enquête parlementaire.

AIX-en-PROVENCE, le 15 JUILLET 1981

BENI MELLAL

C.D.T. : ELAZAAR Ahmed, DAOU Med, FADEL Med, FAROUK, CHITT AB, EL BOUSSIRI, ETTABOUBI ETTAOUI KHALIFA.

U.S.F.P. : BAB ELLAH Mustapha, KBIRI Abdellah (Etudiant U.S.F.P.), HARFI, BOUKHLIT.

KELAA SERAGHNA

C.D.T.: EL CHHAB, ATLAS, ELFILALI, ARRACH

U.S.F.P. : EL HALLOUSSI (Responsable U.S.F.P.)

OUED ZEM

C.D.T. : HASSAN Med, EL HARRAS, SAADANI, (S.N. Textiles)

U.S.F.P. : ELASFAR Aziz (Etudiant U.S.F.P.)

SIDI SLIMANE

C.D.T. : EL MACHROUHI Kaddour, RAKKIK Hassan, EL MAJDOUBI

SIDI KACEM

U.S.F.P. : MOUNSSIF El boughanlaoui, Mama.

C.D.T. : EL KADDARI.

EL HOCEIMA

C.D.T. : ENNOURI Abdelhamid, Koubaa Abdelkaber.

CUFELANE

C.D.T.: EL GUENNOUNI, JEGHNIN.

U.S.F.P. : BEN HAMMADI (Responsable régional)

SEFROU

C.D.T. : BOUTALEB Med, EL BOUHALI Med, SAJID Driss, EL HADISSI Med, EL CHARBAOUI ABDELAZIZ, LAHDISSI Ali, OUKASSOU.

U.S.F.P. : SAYOUTI

TANGER

C.D.T. : BAHNINI, MBAREK.

U.S.F.P. : BEN SALEH Abdeslam

TETOUAN

C.D.T. : HIDDOUR

FEZ - C.D.T. -

EL JILALI EL FILALI, JEBRANE, BOUJEMAA, EL HYANI Med; ANOUAR Abdellali, M'hamed M'hamed, EL ALAMI Abdelaziz, Idriss, ERAJAA Fillah, EZZAYANI Med, SGHIR Abdelkrim, ZRIKI Med, EL OUAZZANI Abderrahman, (SN Agriculture), EL KANDOUNI, SIKOUK Fatima

U.S.F.P. : NIDAA Driss (Membre du Conseil Municipal), EL KAOUNI Med, BENNOUNA Fouad, LAKHAL Abderrahmane.

NADOR

C.D.T. : ELHOUARI, AABIDA, EL HAMDAOUI, EL BARBUZI, BOUHJAR

U.S.F.P. : ELARBI (Elève)

LARACHE

C.D.T. : CHAFIK Med, ZOUHEIR AHMED, SIRRI Ahmed, LABTIHI Abderrahman (responsable régional).

U.S.F.P. : EL METNI, CHABA, AKDANI (Etudiants).

23/6/1981

OBSERVATIONS :

- + Il y a des arrestations dans les villes suivantes dont nous ne possédons pas encore les noms des emprisonnés :
Casablanca, Rabat-Salé, Marrakech, Essaouira ; Errachidia, Tazazate.
- + Nous venons d'apprendre la libération des camarades :
EL HANBALI Elabdi, KARAM Med.

Casablanca :

C.D.T. : Mohamed Noubir ELAMAOUI (Secrétaire Général de la C.D.T.), EL MAMOUN CHENNAF, EL BZAOUI, EL MOUSTAGHFI My Abdellah, ERRAGHRAGUI Hassane, EL HANBALI Abdellah

U.S.F.P. : Mustapha KARCHAOUI, Mohamed KARAM, ABDELKADER HYMER.

U. S. F. P.

17, Rue Oued Souss

Agdal - Rabat

Tél. : 739.01 - 739.02

Année n°2

Les Militants arrêtés de la C.D.T. et l'U.S.F.P.

Province: Rabat

Noms	Secteur	date du Procès	
BOUABDELLAOUI	B.R.P.M.	10/7/81	3 Mois ferme
BEN SAID ADIL	Etudiant	10/7/81	" "

Province: Fes

ANOUAR ABDELLALI	Enseignement	9/7/81	1 Année ferme
EL ALAMI ABDEL WIZ	Ouvrier	9/7/81	" "
IDRISS	Chomeur	9/7/81	" "
ELZZAYANI Mohamed	Artisan	9/7/81	" "
ZRIKI MOHAMED	Ouvrier	9/7/81	" "
EL OUAZZANI Abderrahman	Ingénieur	9/7/81	" "
EL KANOUNI ALI	(Agriculteur)	9/7/81	" "
NIDAA DRISS	Inspecteur PTT	9/7/81	" "
EL KAOUNI MOHAMED	Etudiant	9/7/81	" "
DEMNOUNA FOUAD	Etudiant	" "	" "
LAKHAL ABDERRAHMAN	Elève	" "	4 Mois ferme
SGHIR ABDELKRIM	Ouvrier	" "	1 Année ferme
LAHMAR MOHAMED	Artisanat	" "	" "
MOUSSAID ALI	Mecanicien	" "	" "
EL ISSACUI YOUSSEF	Elève	" "	4 Mois ferme
BEN KASSEM HOUSSEN	Commerçant	" "	" "

Province: Oujda

SOUIDI Mustapha	Santé	9/7/81	8 Mois ferme
			2 " " de

Province: TANGER

BAHINI		9/7/81	4 Mois ferme
MBAREK	" "	9/7/81	" "

Province de Rabat-Salé

Noms	Secteur	date du Procès	Peine
KHAROUJ	Enseignement	8/7/81	8 Mois ferme
FAKHBI	" "	8/7/81	6 Mois

Province de Kénitra

AKLIM	Commerçant	8/7/81	3 Mois 1000DHS d'amende
BALZA	" "	" "	" "
LAMHANED	" "	" "	" "

Province : OUAZZANE

MISSAT OMAR	Enseignement	8/7/81	2 Mois ferme
MOUSSAIDA ABDESLAM	Etudiant	8/7/81	1 Mois ferme

Province : SEFROU

BOUTALEB M ^{ed}	Ouvrier	8/7/81	18 Mois ferme
EL BOUHALI	" "	" "	" "
SAJID DRISS	" "	" "	" "
EL GHARBAOUI AZIZ	" "	" "	" "
EL HADI3SI M ^{ed}	" "	" "	1 Année ferme
" " ALI	" "	" "	" "
SAYOUTI AZIZ	" "	" "	3 Mois ferme

Province : EL HOCEIMA

ENNOURI Abdelhamid	Enseignement	6/7/81	1 Mois ferme + 500 DHS d'a.
DAOUIYA Abdelkader	P. T. T.	" "	" "

Province : SAFI

SABOUR	Enseignement	5/7/81	Aquitté
BENADMIYA	" "	" "	" "
HANNOUN	" "	" "	" "
BEN MIRA	" "	" "	" "

Noms	Secteur	date du procès	Peine
AZMIRI	O. N. C. F.	5/7/81	Aquitté
BEN ZINA	Santé	" "	" "
HACHEM	" "	" "	" "
EL MAKRI	" "	" "	" "
JAMIL	" "	" "	" "
EL MOUTACHAWIK	Electricité	" "	" "
EL HAYANE MBAREK	Port	" "	" "
BELKARAMA	" "	" "	" "

Province : KELAA SERAGHNA

ARRACH BOUBKER	Enseignement	2/7/81	1 Année ferme et 5 ans d'exil de la province
EL CHEIKH KHALIFA	" " "	" "	" "

Province : MEKNES

BOUCETTA	Commerçant	2/7/81	1 Année et demi
EL MOUDDEN Abdelatif	Etudiant	" "	" "
AZZEDDINE	Etudiant	" "	" "
REKRAK MOUSSA	Commerçant	" "	" "
OULD BADANI	Ouvrier	" "	" "
BELHADE	Coiffeur	" "	" "
MOHAMED OULD BOURASS	Commerçant	" "	" "
ABDELKADER		" "	" "
EL KHALLADI KHALID	Enseignement	" "	" "
EL JABRI M ^{od}	Enseignement et responsable U.S.F.P.	" "	" "
EL KHAMMAR ZERKANE	Enseignement	" "	" "
EL FALLOUSSE	Journaliste	" "	" "
EL HADJ ARSALI	Permanent du Parti	" "	1 Mois

Province : Sidi BENNOUR EL JADIDA

Noms	Secteur	Date du procès	Peine
EL ARROUDI DRISS	Enseignement	29 JUIN 1981	2 Mois sursis
CHORFI	" "	" "	" "
EL KHANNOUN	" "	" "	" "
MENNAN	" "	" "	" "
NEGHACH	" "	" "	" "

Province : LARACHE

LABTIHI ABDERRAHMAN	Responsable régional de la C.D.T.	29 Juin 1981	2 Mois + 500 DHs
CHAFIQ MOHAMED	Municipalité	" "	" "
ZOUHEIR MOHAMED	AGRICOLE	" "	" "
SIRRI Ahmed	" "	" "	" "
AKDANI	Etudiant	" "	" "
EL METNI	Etudiant	" "	" "
CHABA	Etudiant	" "	" "

Province : AGADIR

RIFKI ABDELMAJID	Municipalité	6/7/81	2 Années
BOUNIT	Port	" "	1 Année et demi
OUAISS	Santé	" "	1 Année
RIFKI ALI	Elève	" "	6 Mois
BOUMESSMAR	P. T. T.	" "	" "
EL REGRAGUI	Port	" "	" "
BEN DIAB MILOUD	Municipalité	9/1/81	1 Année
YOUSSOURINE MOHAMED	Petit Commerçant	" "	1 Année
AKHRDID MOHAMED	Municipalité	" "	8 Mois

Province : KENITRA

Noms	Secteur	Date du Procès	Peine
EL HADJ Maha	Artisan commerçant	11/7/81	2 Mois
AGGOURAM	" "	11/7/81	" "
ECHAIB	Municipalité	11/7/81	3 Mois
DAOUI MANSOUR	Municipalité	11/7/81	" "
BEN JILALI	Membre du Bureau Local de la C. D. T.	11/7/81	" "
ZAIMA MILOUD	Ouvrier	" "	" "
ASSOUAB Amina	Professeur	" "	" "
BARAHI Mohamed	Enseignement	" "	" "
ALLOUL ABDERRAHMAN	Enseignement	" "	" "
JOUIRI	Enseignement	" "	" "
AGHNAM ALI	Secrétaire Régional de la C. D. T.	" "	4 Mois + 500 d'amende

Annexe 3

Les Agences de Presse continuent , à travers de nombreuses dépêches, de fournir des informations et des précisions sur les événements tragiques de Casablanca . Nous reproduisons ci-dessous quelques informations émanant de l'A.F.P. notamment .

AFP , 24 juin 1981 , 15h43

Selon des sources proches de la Confédération du Travail (CDT) qui avait appelé à la grève générale samedi , les cadavres des morts ne sont pas rendus à leurs familles. Ils sont emportés dans un lieu inconnu par la police ou des militaires. Les autorités essaient ainsi d'éviter l'organisation des funérailles susceptibles de dégénérer en manifestations .

Selon un médecin de l'hôpital Averroès , des militaires auraient ainsi interdit à une famille d'organiser des obsèques publiques pour un parent mort de ses blessures. L'hôpital Averroès a été entièrement investi par l'armée. Des militaires patrouillent en permanence et des groupes de soldats interdisent l'entrée des salles où sont soignées les victimes des manifestations . Devant le pavillon de neuro-chirurgie où ont été admis les cas les plus graves , des familles essaient d'obtenir des renseignements sur des disparus auprès d'un officier qui tient un registre .

De la même manière , des petits groupes de personnes attendent devant la morgue de Ain Chok, elle aussi sévèrement gardée par les militaires , l'hypothèque autorisation d'identifier un cadavre .

Selon le bilan officiel publié mardi par le ministère de l'intérieur , les manifestations du week end auraient fait 66 morts par armes blanches , objets contondants ou jets de pierres et 110 blessés . La CDT et l'USFP font quant à elles état de plus de 200 morts et de milliers de blessés .

AFP , 24 Juin 1981, 15h38

La plupart des victimes des manifestations du week end dernier à Casablanca ont été atteintes par balles apprend-on mercredi de source médicale sûre à l'hôpital Averroès, principal centre hospitalo- universitaire de la ville . Les victimes indiquent-on de même source , ont le plus souvent été atteintes par des balles de pistolet ou de mousqueton , quelques autres ont été blessés à coups de bâtons . Toutefois

RAPPORT DE MISSION EFFECTUEE PAR MAITRE JEAN-PIERRE MIGNARD,
AVOCAT A LA COUR D'APPEL DE PARIS, AU MAROC ET PLUS PARTICU-
LIEREMENT DANS LES VILLES DE RABAT ET DE CASABLANCA DU 1er
JUILLET AU 5 JUILLET 1981

INTRODUCTION

Je me suis rendu a Casablanca et a Rabat du 1er au 5 juillet 1981, mandaté par la Fédération Internationale des Droits de l'Homme, le Mouvement International des Juristes Catholiques, aux fins : 1) de faire un bilan sur l'état des libertés publiques et privées au Maroc a la suite des événements de Casablanca du 20 au 22 juin 1981 ; 2) de donner des informations sur les suites judiciaires de ces événements ; 3) de tenter d'opérer le dénombrement des victimes de la répression.

J'ai eu a l'occasion de ma visite au Maroc la possibilité de m'entretenir avec toutes les personnes que l'objet de ma mission nécessitait de rencontrer.

Les autorités administratives et judiciaires du Royaume du Maroc ne m'ont pas directement gêné dans l'accomplissement de ma mission. Je n'ai néanmoins pas pu rencontrer Maître Mohamed KARAM, avocat au Barreau de Casablanca et détenu lors de mon séjour au Maroc dans les locaux de la police, alors que je devais lui transmettre un message oral et confraternel du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Paris.

Je n'ai pu rencontrer le Gouverneur de Casablanca auprès duquel j'avais fait déposer une demande de rendez-vous.

J'ai pu rencontrer Monsieur Fassi FIKRI, Secrétaire Général du Ministère de la Justice ainsi que Monsieur le Procureur Général de Casablanca.

J'ai pu rencontrer un certain nombre de personnes appartenant aux Barreaux de Rabat et de Casablanca et, tout particulièrement, Messieurs les Bâtonniers de ces deux barreaux, des parlementaires, des syndicalistes, des médecins, chirurgiens, infirmiers, des familles de gens blessés, blessés eux-mêmes et autres témoins, donc on comprendra aisément que je taise l'identité dans ce rapport.

1) Etat des libertés publiques et privées au Royaume du Maroc, tel que j'ai pu le constater du 1er au 5 juillet 1981

Il convient préalablement a cette analyse de rappeler que les événements survenus au Maroc se situent dans la suite de la répression organisée par la Confédération Démocratique du Travail le 20 juin.

cette grève, appelée par l'Organisation syndicale pour protester contre des hausses vertigineuses de prix touchant directement au substrat alimentaire de la population, a rencontré un indéniable succès.

Il convient cependant de préciser que des arrestations en nombre important de militants syndicaux avaient déjà eu lieu la veille même du 20 juin, notamment à l'occasion de distributions de tracts qui s'effectuaient dans les rues ou à proximité des entreprises.

Ces arrestations se sont faites en dépit de toute base légale alors même que la grève est licite au Maroc et que les modalités d'organisation de la grève du 20 juin ne faisaient courir apparemment aucun trouble particulier à l'ordre public.

La grève a donc été massivement suivie dans les principales villes du Maroc et, notamment à Casablanca, le 20 juin.

A- Sur son déroulement et l'origine des incidents

Elle a commencé avec un certain nombre d'incidents révélateurs du climat que les autorités publiques marocaines ont voulu créer à cette occasion.

Il semble notamment que la majorité des conducteurs de bus était résolument décidée à ne pas effectuer leur travail ce jour-là. Réunis en une sorte d'assemblée générale, ils furent, selon les dires de plusieurs d'entre eux, littéralement chargés par la police et certains durent même recevoir des soins à l'hôpital. Les bus furent alors, pour la majorité, conduits par un personnel réquisitionné n'appartenant pas aux services habituels de conduite des bus. Ces conduites se firent généralement sous la protection de la police.

La encore, de nombreux témoignages concordent pour indiquer que les bus circulaient très tôt le matin du 20 juin dans les rues de Casablanca en actionnant leurs avertisseurs, laissant ainsi penser que la grève n'était pas suivie dans les dépôts de bus.

Selon une observation commune à Casablanca, la réussite d'une grève est très largement liée au bon ou au mauvais fonctionnement des services de transport. Aussi, faire circuler les bus ce jour-là et très tôt le matin, en actionnant les avertisseurs, fut considéré par une grande partie de la population, comme une véritable provocation dès lors que chacun savait à quoi s'en tenir sur la qualité exacte de ceux qui conduisaient les autocars.

Le deuxième incident plus important encore est survenu à l'occasion de l'irruption dans les divers quartiers de Casablanca des forces auxiliaires de police qui tentèrent à maintes reprises de faire relever leurs rideaux aux commerçants qui, suivant l'ordre de la grève, avaient fermé boutique ce jour-là.

Il semble que de nombreux enfants se soient regroupés à l'occasion de chaque intervention des auxiliaires de police auprès des boutiquiers et que les incidents soient nés de ces mini-rassemblements spontanément formés autour de l'évènement que constituait indéniablement la pression des autorités de la police pour obtenir la réouverture des magasins.

Les premiers affrontements vont naître de là.

Le 20 juin, des arrestations de militants syndicalistes appartenant à la CDT ont lieu à Rabat. C'est là que tous les membres du bureau de la CDT se trouvant dans leur siège vont être arrêtés. Le siège va être fermé et occupé par la police.

C'est à Casablanca qu'aura lieu l'arrestation du Secrétaire Général de la CDT, Mohamed AMAOUI. Cette arrestation aura lieu dans le bureau du Gouverneur de Casablanca qui avait prétexté un rendez-vous pour organiser l'arrestation du Secrétaire Général du Syndicat.

Des arrestations de militants appartenant à la CDT et à l'USFP se sont déroulées dans toutes les villes du Maroc : à Casablanca, Rabat, Agadir, Sidi Slimane, Kenitra, Ouazane, Larache, Meknès, Safi, Benî Kellal, Kalaa, Lawor, Sidi Benhor, El Jahdida, Oued Zam, Sefron, Oujda, Tanger, Tetouan, Khoriba, Fez, Al Hoceima.

Les arrestations ont touché 162 militants de la CDT et de l'USFP. En ce qui concerne les manifestants arrêtés, le Roi a annoncé lors de sa conférence de presse le 3 juillet 1981 à Rabat que 2 000 avaient été arrêtés. Il semble que le chiffre le plus vraisemblable soit celui de 6 000 à 8 000.

De nombreux manifestants parmi ceux-ci seront relâchés, mais il semble que c'est près de 2 000 personnes qui seront déférées devant les tribunaux marocains.

Toute activité syndicale est actuellement interdite sur l'ensemble du territoire marocain.

Les sièges de la CDT à Rabat et à Casablanca sont fermés et occupés par la police. Le siège de l'Union Socialiste des Forces Populaires à Casablanca est lui aussi fermé.

Les journaux de l'opposition, tel AL MOHARRIR-Libération, sont fermés et gardés par la police ; AL BAYANE, journal du PPS est fermé ; la revue ARNOUAL, revue du groupe du 23 mars est interdite ; enfin, le journal LE MONDE a été saisi le 1er juillet.